# CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSION LISTE DES PIECES A FOURNIR

>	La fiche d'identification dûment remplie.
>	Une copie recto verso de la carte nationale d'identité.
>	Une copie de la carte d'invalidité à 80% pour les personnes de moins de 60 ans.
>	Une copie du jugement en cas de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice.
>	Le contrat de prestation.
>	Une copie recto verso de l'avis d'imposition ou de l'avis de non-imposition avec justificatif des ressources.
>	Une copie de la notification APA si celle-ci est perçue (d' <b>A</b> llocation <b>P</b> ersonnalisée d' <b>A</b> utonomie).
>	Un RIB ( <i>R</i> elevé d' <i>I</i> dentité <i>B</i> ancaire) ou un RIP ( <i>R</i> elevé d' <i>I</i> dentité <i>P</i> ostal).
>	Mandat de prélèvement daté et signé.
>	Un certificat médical si régime particulier.
>	L'attestation de remise et de restitution des clés.
>	La déclaration d'une installation de vidéo surveillance à domicile.
>	L'autorisation de prise de vue et de publication.
>	La demande d'inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.

## **Centre Communal d'Action Sociale**



100, rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon cedex Tél : 04 94 24 65 00 - www.toulon.fr/ccas



## Service Portage de Repas

Tél: 04 22 80 15 49 portage@ccas-toulon.fr

#### FICHE D'IDENTIFICATION

■ <u>Demandeur de la prestation</u>	: Nom :	Prénom :	
Date et lieu de naissance :			
	er)		
Téléphone :			
■ Organisme de tutelle :  Nom :  Adresse :		Prénom :	
Téléphone :			
■ <u>Conjoint</u> : Nom:  Téléphone:			
■ <u>Enfants</u> : Nom:			
Télénhone ·	Mail ·	Portab	

<b>■ <u>Enfants</u></b> : Nom:.		Prénom:
Adresse:		
Téléphone :	Mail:	Portable :
■ Enfants : Nom :		Prénom :
Adresse:		
		D
Téléphone:	Mail :	Portable :
•Autres personnes	à prévenir en cas de nécessité : (pa	arent, ami, voisin.)
Nom:	Prénom	Qualité :
		Portable :
Coordonnées du pa	ayeur (si différentes) :	
Nom:		Prénom :
Adresse:		
Téléphone:	Mail :	Portable :
Autre prestations :		
Aide à domicile :	Privé □ - CCAS □ - Nom:	Tél :
Soins infirmiers:	Privé □ - CCAS □ - Nom:	Tél :
Téléalarme □ - N	Nom:	. Tél :
<u>Médecin traitant</u> :		
Nom prénom :		Prénom :
Téléphone:		



## **Contrat de prestations**



## Portage de repas

N° SIRET 268 300 662 0072

- Services à Domicile -

#### Ce contrat est conclu entre :

•	<b>D'une part, le Service Portage de re Toulon</b> , représenté par Madame la Vice- Dénommé ci-après « le Service. »	epas du Centre Communal d'Action Sociale de présidente du CCAS.
•	<b>Et d'autre part,</b> ☐ Madame ☐ Monsie	
	Nom	Prénom
	Né(e) le	À
	Dénommé ci-après « la personne accomp Le cas échéant, représenté par ☐ Madan	_
	Nom	Prénom
	Qualité	
	Dénommé ci-après « le représentant léga	al. »
Le	es parties ont convenu ce qui suit :	
Λ.	DTICLE 1 ODJET DIJ CONTRAT	

#### AKTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Ce contrat définit les conditions d'intervention du service portage de repas du CCAS de Toulon. Il est établi avec le consentement de la personne accompagnée ou de son représentant légal.

#### ARTICLE 2 – MISSIONS ET PRESTATIONS DU SERVICE

Depuis 1984, le Service livre des plateaux repas pour tous les jours de l'année aux toulonnais âgés d'au moins 65 ans ou de 60 ans et inaptes au travail ou de 18 ans et plus, porteurs d'un handicap avec un taux d'incapacité d'au moins 80%.

La personne reçoit chez elle des repas complets, équilibrés et diversifiés sans avoir à faire les courses ou cuisiner. Elle est assurée du passage régulier du livreur qui permettra d'alerter ses proches en cas de nécessité.

Le service propose 2 formules :

- Formule midi : uniquement le repas de midi,
- Formule complète : repas de midi et du soir.

Les livraisons peuvent être durables ou sur une période déterminée.

Le Service administratif accueille le public sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h hors jours fériés au 04 22 80 15 49 et sur place : 100 rue des Remparts à Toulon. Mail : portage@ccas-toulon.fr.

#### ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat est indéterminée, la personne accompagnée peut mettre fin à la prestation quand elle le souhaite suivant les modalités de l'article 8 du présent contrat.

#### ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU SERVICE

A la signature de ce contrat, le service Portage de repas s'engage à délivrer les prestations suivantes :

#### 4-1 La préparation de repas équilibrés adaptés aux régimes

Les menus sont conçus par la diététicienne du CCAS qui veille à proposer une alimentation variée, équilibrée et adaptée aux régimes médicaux. Ils sont transmis aux personnes accompagnées au moins une semaine avant et consultables sur le site Internet du CCAS :

https://www.toulon.fr/toulon-pratique/article/portage-de-repas-a-domicile

Certains plats peuvent être modifiés suivant les fournisseurs et les régimes médicaux.

Le Service Restauration du CCAS prépare les repas 4 jours avant la livraison puis les conditionne dans des barquettes thermo scellées conservées à basse température sans congélation.

La composition des plateaux est la suivante :

- Midi : entrée, plat cuisiné avec accompagnement, pain, fromage ou laitage, fruit frais ou dessert à base de fruits et chaque dimanche, pâtisserie.
- Soir : potage, plat léger, pain, laitage et dessert.

Le pain peut ne pas être livré pour le weekend (samedi et dimanche.)

#### 4-2 La livraison des repas au domicile

Les plateaux repas sont transportés dans des véhicules frigorifiques conformes aux normes d'hygiène et agréés par les services vétérinaires. Les modalités de livraison suivent les consignes sanitaires nationales. Les repas sont livrés du lundi au vendredi, le matin ou l'après-midi suivant l'adresse de la personne accompagnée. Le Service l'informe du créneau horaire des livraisons et la prévient par téléphone en cas de retard important ou de changement.

#### 4-3 Une visite régulière et attentive

Au moment de son passage, le livreur s'assure que tout va bien. Si la personne accompagnée ne répond pas au livreur ou si elle s'est absentée sans avoir prévenu le Service, ce dernier mettra tout en œuvre pour avoir de ses nouvelles ou alertera les personnes identifiées dans sa fiche d'inscription.

Dans le cadre de la promotion de la Bientraitance et la prévention des maltraitances. Le personnel a le devoir de dénoncer toute suspicion ou faits de maltraitance. De même, <u>si la personne accompagnée se sent victime de paroles ou d'actes malveillants, violents ou maltraitants, elle doit alerter le livreur, le personnel administratif ou le responsable du Service, la Direction Générale du CCAS ou encore appeler le numéro d'appel national ALMA : 39 77 (appel gratuit.)</u>

#### 4-4 L'organisation des prestations et le traitement des réclamations

Le Service assure la continuité des prestations. En cas d'interruption pour cause de force majeure, il informe la personne accompagnée et reprend les prestations dès que la situation est rétablie sans condition de délai et sans facturation des repas non livrés.

<u>Pour faire une réclamation</u>, la personne accompagnée peut téléphoner au Service ou lui adresser un courrier, une fiche de liaison ou encore envoyer un mail. Elle aura une réponse à sa requête.

#### 4-5 La gestion du dossier

Le Service gère le dossier de la personne accompagnée et garantit sa totale confidentialité.

Les données sont recueillies et utilisées uniquement pour la bonne exécution de la prestation. Le dossier est conservé au Service pendant 10 ans, la personne accompagnée ou son représentant légal peuvent demander d'y accéder, de rectifier ou de supprimer des données sur simple demande auprès du responsable du Service ou auprès du délégué à la protection des données à l'adresse du CCAS ou par mail : données personnelles@ccas-toulon.fr.

### ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

#### 5-1 L'inscription et les pièces à fournir :

Pour le bon déroulement de la prestation, la personne accompagnée fournit les documents demandés à son inscription et met à jour chaque année les informations suivantes :

- La fiche d'inscription,
- La première et la seconde page du dernier avis d'imposition,
- Tout document qui modifie sa situation ou ses besoins : certificat médical pour les régimes, notifications d'aides (AAH)...

Il lui est conseillé de disposer d'un téléphone pour être contactée par le Service en cas de besoin ou de donner les coordonnées d'une personne de confiance qui habite près de chez elle.

#### 5-2 La commande et l'annulation des plateaux repas

La personne accompagnée peut choisir la « formule midi » ou la « formule complète » ou alterner les 2 formules sur une même semaine tant que <u>sa commande comporte au moins 3 repas de midi par semaine</u>. Pour tout changement ou annulation, elle prévient par téléphone le Service <u>4 jours</u> ouvrables avant la date souhaitée du changement.

#### 5-3 La réception des plateaux repas

La personne accompagnée réceptionne en mains propres le plateaux repas remis par le livreur. Elle doit tenir ses animaux de compagnie à l'écart pour éviter que sa responsabilité soit engagée en cas de blessure du livreur.

•	Si elle ne peut pas ouvrir sa porte elle-meme ou si elle est systematiquement absente certains
	jours de livraison, elle peut confier ses clés au Service pour que le livreur dépose le repas
	directement dans son réfrigérateur.
Ce	jour, la personne accompagnée confie ses clés au Service :   Non   Oui (remplir attestation.)
Saı	ns cette attestation, elle ne peut pas confier ses clés au livreur. Cette disposition peut être
mc	odifiée à tout moment à sa demande.
en rec Ce	elle confie ses clés et que son domicile est équipé d'un système de vidéosurveillance, elle doit informer le Service. Le cas contraire, elle s'expose à des sanctions pénales et les données cueillies ne pourront jamais être retenues à l'encontre du livreur. jour, le domicile est équipé d'une vidéosurveillance \Boxed Non \Boxed Oui (remplir attestation). personne accompagnée s'engage à informer le Service de tout changement.

- <u>Si elle prévoit d'être absente au moment ou le jour d'une livraison</u>, elle appelle le service qui lui indiquera la marche à suivre pour être livrée dans les meilleurs délais. Elle peut également demander à être livrée **exceptionnellement** chez un voisin qui habite à proximité. Dans ce cas, elle doit en informer préalablement le Service.
  - Ce jour, la personne accompagnée a identifié un voisin qui accepte de réceptionner les plateaux repas à titre exceptionnel :  $\square$  Non  $\square$  Oui (remplir le formulaire).
- <u>Si elle n'avait pas prévu d'être absente au moment de la livraison</u>, elle appelle le Service avant la livraison pour que le livreur ne s'inquiète pas, le Service lui indiquera la marche à suivre.
- <u>Si elle est hospitalisée en urgence</u>, elle ou ses proches en informe le Service sans délai afin de suspendre au plus vite les livraisons et indique dès que possible la date de son retour au domicile pour organiser la reprise des livraisons.

#### 5-4 La conservation et la réchauffe des repas

Les repas, livrés en liaison froide, doivent être entreposés au réfrigérateur dès réception. Toute barquette restée plus de 2h en dehors du réfrigérateur doit être jetée. La personne accompagnée suit les consignes écrites sur les barquettes ainsi que les « consignes pour votre santé » jointes au présent contrat.

## **ARTICLE 6 – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

#### 6-1. Tarifs et révisions tarifaires

En 2024, le coût des repas est :

Repas de midi : 12,00 eurosRepas du soir : 5,50 euros

Les week-ends (samedi et dimanche), la personne accompagnée peut choisir de ne pas se faire livrer le pain, dans ce cas, les tarifs sont pour le midi : 11,70 euros et pour le soir : 5,20 euros. Les prix sont forfaitaires, livraison comprise et sans supplément. Un devis gratuit est établi à la demande ou systématiquement si la participation financière de la personne accompagnée est d'au moins 100 euros.

Le tarif est fixé chaque début d'année par le Conseil d'Administration du CCAS. Il est en annexe du présent document et affiché dans le hall d'accueil du Service. La personne accompagnée est informée par courrier du changement de tarif dès que la décision est prise, le nouveau tarif est appliqué à la date de la décision.

#### 6-2. Aides financières

La personne accompagnée peut bénéficier d'aides financières au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Aide Sociale, les aides de caisses de retraite, la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH). Si elle ne perçoit pas d'aides au moment de son inscription, elle pourra bénéficier d'un tarif provisoire en fonction de ses ressources et à condition de transmettre au service une attestation de dépôt de dossier de demande d'aide.

Le Service adresse une attestation fiscale chaque année car un crédit d'impôts d'environ 50% des dépenses supportées pour la livraison peut être accordé suivant les revenus du foyer.

#### 6-3. Modalités de facturation

La facturation s'effectue mensuellement à terme échu.

- Si les aides financières sont <u>versées directement au CCAS</u> : elles sont déduites de la facture dès réception de la décision et avec régularisation s'il y a lieu.
- Si les aides financières sont <u>versées à la personne accompagnée</u> : celle-ci paie la prestation à taux plein au CCAS puis transmet la facture à l'organisme d'aide pour être remboursée.

# Les repas qui n'ont pas été décommandés 4 jours ouvrables avant livraison sont facturés sauf dans les cas suivants :

- Hospitalisation en urgence : l'intéressé(e) ou ses proches préviennent le Service pour arrêter la prestation et lui transmettent un certificat d'hospitalisation,
- Admission en urgence et durablement dans un établissement : l'intéressé(e) ou ses proches préviennent au plus vite le Service pour qu'il arrête la prestation et lui transmettent un justificatif d'admission
- Décès : les proches préviennent le Service et fournissent une copie du certificat de décès dans les meilleurs délais.

Dans ces cas, seuls les repas livrés seront facturés à conditions que le justificatif soit transmis au Service <u>dans les 7 jours.</u>

### 6-4. Modalités de paiement

La personne accompagnée paye sa facture les 15 premiers jours du mois suivant par prélèvement, virement automatique ou chèque bancaire à l'ordre de la « Régie de recettes ».

<u>Le chèque ne doit jamais être transmis au livreur</u>, il doit être mis sous enveloppe à l'attention de « la régie du portage de repas », puis :

- envoyé par voie postale aux Services à domicile du CCAS de Toulon, 100 rue des remparts CS 8351 Toulon Cedex
- déposé dans la boite à lettres extérieure du CCAS,
- donné en mains propres au régisseur situé au 1<sup>er</sup> étage du CCAS.

En cas de retard de paiement supérieur ou égal à 2 mois ou en cas de rejet de paiement, le régisseur transmet les impayés au recouvrement du Trésor Public qui fera le nécessaire auprès de la personne accompagnée ou de ses ayant droits pour récupérer les sommes dues.

## **ARTICLE 7 – RÉSILIATION DU CONTRAT**

## 7-1. La fin du portage de repas du fait de la personne accompagnée

- Dans les 14 jours ouvrables suivants la signature du présent contrat, la personne accompagnée peut exercer son <u>droit de rétractation</u>. Aucune facture ne lui sera adressée sauf si elle a bénéficié de la livraison de repas pendant cette période. Dans ce cas, les repas livrés lui seront facturés.
- Au-delà du 14<sup>ème</sup> jour, la personne accompagnée peut <u>résilier son contrat</u> à tout moment en respectant un préavis de 4 jours ouvrables. Pour déterminer la date de fin de la prestation, elle doit prendre en compte la durée d'acheminement de son courrier et y ajouter le délai de préavis.

Dans ces deux cas, la personne accompagnée prévient le Service par téléphone et fait sa demande en utilisant le formulaire en annexe ou sur papier libre qu'elle envoie par courrier avec accusé de réception, par mail ou qu'elle dépose en mains propres au Service contre signature.

Les livraisons prennent fin automatiquement quand la personne accompagnée est admise en urgence et durablement dans un établissement ou en cas de décès.

## 7-2. La fin portage de repas du fait du service

- <u>Le retard de paiement</u> peut être un motif de suspension ou de résiliation de la prestation. Une évaluation de la situation sociale de la personne accompagnée sera proposée afin de trouver des solutions.
- Le non-respect des termes du contrat peut être un motif de fin de prestations.
  Le responsable du Service cherchera une solution avec la personne accompagnée aidée si elle le souhaite de la personne de son choix. Si aucune solution n'est trouvée ou si les faits reprochés persistent, la personne accompagnée reçoit une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant les faits, les tentatives de conciliation et lui donnant un délai de 30 jours pour améliorer ou régulariser sa situation. Le cas échéant, le Service résilie le contrat de prestation. Seuls les repas livrés seront facturés.

#### ARTICLE 8 – LITIGES ET DROITS DE RECOURS

Les réclamations sont traitées avec soin et une réponse écrite est donnée par le responsable du Service suivant la nature du litige. Si la personne accompagnée juge la réponse insatisfaisante, elle ou son représentant légal peut écrire à Madame la Vice-Présidente du CCAS, 100 rue des remparts CS 20813 83051 Toulon Cedex. Elle recevra une réponse à sa requête.

Si le litige porte sur <u>l'exécution des prestations en lien avec la facturation</u>, la personne accompagnée peut faire appel gratuitement au **médiateur de la consommation** AME Conso :

- avec un formulaire sur internet : www.mediationconso-ame.com
- par courrier: AME Conso 11 place Dauphine 75001 PARIS
- par téléphone 09 53 01 02 69

Elle dispose d'un an à partir de la date de sa réclamation écrite adressée au responsable de Service pour faire appel au médiateur.

Si le litige porte sur <u>le respect de vos droits</u>, la personne accompagnée peut faire appel gratuitement à **une personne qualifiée** qui fera le médiateur entre elle et le service. Pour la contacter :

- Conseil Départemental du Var Direction de l'Autonomie 390 boulevard des Lices BP 1303 83076 Toulon Cedex. Mail : personnes-qualifiees@var.fr. Tél : 04 83 95 16 21
- ARS PACA Délégation Départementale du Var : immeuble le Tova 2, 177 bd du Docteur Charles Barnier 83076 Toulon. Mail : ars-paca-dt83-delegue-departemental@ars.sante.fr Tél : 04 13 55 89 01/89 62.
- Préfecture Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var CS 31209 83070 Toulon. Mail : ddcs@var.gouv.fr. Tél : 04 94 18 83 83.

Ce recours est possible seulement si la personne accompagnée a préalablement entrepris une démarche écrite et infructueuse auprès du service.

Le Tribunal Administratif de TOULON est déclaré compétent.

## ARTICLE 9 – LES MODALITES D'ÉLABORATION ET DE RÉVISION DU CONTRAT

Ce modèle de Contrat a été adopté par le Conseil d'Administration du CCAS de TOULON le 18 juin 2024. Il est révisable par avenant, en cas d'évolution de la réglementation ou de modifications substantielles des conditions de fonctionnement du service.

La personne accompagnée souhaite la mise en place des prestations en urgence et avant la fin du délai de rétractation de 14 jours ouvrables   Non  Oui						
Les livraisons débuteront à réception du dossier d'inscription complet et après les 4 jours nécessaires à l'élaboration du repas, la personne accompagnée en sera avisée par le Service.						
Fait à TOULON, le						
En deux exemplaires dont un est La personne accompagnée ou	Le responsable du Service	Madame la Vice-Présidente				
son représentant légal Avec mention « lu et approuvé »	Le responsable du Service	Widdine id Vice-i residente				

#### Annexes:

- Fiche de renseignements,
- Autorisation prélèvement automatique,
- Consignes pour votre santé,
- Formulaire de remise des clés,
- Formulaire télésurveillance,
- Formulaire pour livraison chez un voisin
- Formulaire droit à l'image,
- Fiche de liaison,
- Formulaire de rétractation et de résiliation.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

#### Référence unique du mandat :

Type de contrat :						
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le CCAS instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre be conformément aux instructions de CCAS de TOULON Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de rembour Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour une compte pour	es conditions décrites dans la resement doit être présentée :					
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER					
Nom, prénom :	Nom : CCAS de TOULON					
Adresse:	Service Portage de Repas Adresse :144 rue Professeur Roux					
Code postal :						
Ville:	Code postal : 83 100					
Pays:	Ville : TOULON Pays : FRANCE					
	l ayo . T to atol					
DÉSIGNATION DU C	OMPTE À DÉBITER					
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)  IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)						
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif □ Paiement ponctuel □						
Signé à :	Signature :					
-						
Le (JJ/MM/AAAA) :						
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :						
Nom du tiers débiteur :						
JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)						

#### Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés parle CCAS de Toulon. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le CCAS de TOULON.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



# Déclaration d'une installation de vidéosurveillance à domicile



#### **CCAS** de Toulon

☐ SAAD ☐ SSIAD ☐ SPASAD ☐ Portage de repas ☐ CLIC

 ۵4	:+-114	 	 1	-4	-1	1-:	 -1 -

Les caméras doivent être installées uniquement pour assurer la sécurité des biens et des personnes et non pour filmer en permanence des intervenants au domicile.

Ce formulaire aide la personne accompagnée dont le domicile est équipé d'un système de vidéosurveillance à être dans le cadre de la loi (art 226-1 du code pénal et art 9 du code civil.)
Plus d'informations sur le site de la CNIL <a href="https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi">https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-chez-soi</a>

Signature de la personne accompagnée ou du représentant légal

Conformément au RGPD de mai 2018, ce document contient des informations exclusivement destinées à personnaliser votre prise en charge, il sera dans votre dossier et conservé par le service pour une durée précisée dans le règlement de fonctionnement ou le contrat.



## Autorisation de prise de vues et de publication



#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf: **FE0009/com** 

Version: 6

#### **Service Communication**

Création : 25/01/2012 Mise à jour : 27/03/2012-13/05/2013-03/11/2014-16/09/2015-11/01/2017 – 20/06/2018 – 10/03/2020

Renseignements relatifs à la personne photographiée et/ou filmée

Nom d'usa	ge:				Prénom :
Service :					
Qualité :	bénéficiaire [		person	nel [	
Représenté	e(e) par <sup>(1)</sup> :				
Tél :		Cour	riel :		
autorise n'autorise pas, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon à effectuer et reproduire tous reportages photographiques et audiovisuel réalisés lors des activités où j'apparais et auxquelles j'ai participé.  Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront me porter préjudice, et que je peux annuler la présente autorisation à tout moment à ma convenance.  Lenseignements relatifs à la publication et à la diffusion des prises de vues  Dans le cadre de sa communication institutionnelle, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon pourra ainsi faire la promotion de ses activités sur l'ensemble de ses supports (dépliants, plaquettes, affiches, site internet, stands d'expositions, etc.) et ceux de ses partenaires institutionnels.  La présente autorisation est valable durant la période comprise entre janvier 2020 et décembre 2025					
Fait à		Talable darane.	a periode oo	le	entre janner 2020 et accembre 2020
	Cachet de l'Adminis	tration			Signature de la personne

Les données personnelles collectées vous concernant sont réservées à l'usage du CCAS de Toulon et ne sont pas transmises à d'autres organismes. Ces données sont conservées 6 ans, et ne pourront être utilisées dans un cadre autre que celui du présent traitement.

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : CCAS de Toulon (A l'attention du DPO) – 100 rue des remparts – 83000 Toulon ou bien par mail : donnees\_personnelles@ccas-toulon.fr

(1) En ce qui concerne les majeurs sous tutelle, l'autorisation doit être transmise au service de tutelle qui doit à son tour requérir l'accord du juge des tutelles.



## Attestation de remise et de restitution des clés

## **CCAS de Toulon**



☐ SAAD ☐ SSIAD ☐ SPASAD ☐ Portage de repas ☐ CLIC

Les clés ne sont accessibles qu'aux intervenants qui doivent signer un registre avant de les utiliser. En cas de nerte ou de détérioration, le service refait les clés à sa charge et en informe la

personne accompagnée.	eles a sa charge et en injorme la
Nom, prénom de la personne accompagnée	
Adresse	
REMISE DES CLÉS	LE/
Je soussigné □ la personne accompagnée □ le représent	ant légal (RL)
Atteste avoir confié au service un total de	clés et debips.
Clés : ☐ Portail, nombre ☐ Immeuble, nombre	Domicile, nombre
<b>Bips</b> : ☐ Portail, nombre ☐ Immeuble, nombre	Domicile, nombre
Les clés sont confiées pour le motif suivant :  ☐ La personne accompagnée n'est pas en mesure d'ouvrir s ☐ La personne accompagnée n'a pas personne à prévenir es ☐ Le logement est fermé pour protéger la personne accomp	n cas d'urgence près de chez elle.
Signature de la personne accompagnée ou du représentant légal (précédé du nom, prénom, qualité)	Signature du professionnel (nom, fonction)
RESTITUTION DES CLÉS	LE/
Je soussigné ☐ la personne accompagnée ☐ le représentan Atteste ☐ Avoir récupéré l'ensemble des clés et bips conf ☐ Ne pas avoir récupéré l'ensemble des clés et bip Descriptif des clés et/ou bip manquants	iés, listés ci-dessus ps confiés, listés ci-dessus
Signature de la personne accompagnée ou du représentant légal (précédé du nom, prénom, qualité)	Signature du professionnel (nom, fonction)

Conformément au RGPD de mai 2018, ce document contient des informations exclusivement destinées à personnaliser votre prise en charge, il sera dans votre dossier et conservé par le service pour une durée précisée dans le règlement de fonctionnement ou le contrat.



# Demande d'annulation des prestations à domicile



# Service Portage de repas à domicile - Services à Domicile -

**Votre droit de rétractation**: Vous avez un délai de réflexion de 14 jours après la signature de votre contrat pour changer d'avis et annuler les prestations. Dans ce cas, vous n'avez pas à justifier votre choix ni à respecter de préavis, il suffit de nous <u>renvoyer ce formulaire dans les 14</u> jours ouvrables suivants la signature du contrat.

Si vous avez bénéficié de livraisons de repas au cours de cette période, elles vous seront facturées, dans le cas contraire, vous ne recevrez aucune facture.

Plus d'informations Code de la Consommation articles L 221-18 et suivants.

Nom, prénom de la personne accompagnée  Adresse
Né(e) le
Je soussigné   la personne accompagnée   le représentant légal (RL)  Nom, prénom et qualité du représentant légal :  demande l'annulation des prestations du Service du portage de repas décrites dans le contrat  signé le
Fait à le le le Signature de la personne accompagnée ou de son représentant légal

⇒ Formulaire à retourner au service dans les délais requis : Service Portage de repas 100 rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon Cedex (04 22 80 15 49).

Conformément au RGPD de mai 2018, ce document contient des informations exclusivement destinées à personnaliser votre prise en charge, il sera dans votre dossier et conservé 10 ans par le service (voir contrat de prestations).



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Service Portage de Repas



Réf.• FE008

Version: 2

# Arrêt de prestation

Réalisation: 13/08/2014
Mise à jour: 06/12/2016

Madame, Monsieur,		
	e repas prenne fin à compter du :	
Demande a ce que le portage di	e repas premie im a compier du .	
Pour le motif suivant :	Autonomie retrouvée  Ne convient pas  Trop cher  Trop copieux pour le couple  Prise en charge à domicile  Prise en charge famille  Placement  Autre:	
Pour une raison d'organisation, d'arrêt.	toute demande sera prise en compte 4 jours après réception de	e cette demande
Fait à Toulon le :		

Signature :



### FICHE D'INSCRIPTION REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES



À renvoyer au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du CCAS de Toulon - 100 rue des Remparts – 83000 TOULON ou par mail à l'adresse clic@ccas-toulon.fr

L'inscription au registre est facultative. Elle permet un service personnalisé en fonction du choix que vous aurez sélectionné.

#### ☐ Choix 1 (veille)

Vous souhaitez être inscrit sur le registre et avoir des informations concernant les fortes chaleurs en période estivale par message vocal ou SMS. Vos coordonnées pourront être communiquées au préfet, à sa demande.

#### ☐ Choix 2 (veille renforcée)

Vous souhaitez être inscrit sur le registre et être contacté fréquemment pendant toute la durée de la période estivale. Vos coordonnées pourront être communiquées au préfet, à sa demande. Dans ce cas, il est impératif de prévenir le CLIC de votre absence pour ne pas déclencher les secours à votre domicile.

Dans tous les cas, merci de compléter cette fiche de renseignement

Co	CHER LA CASE CORRESPONDANTE:
0	Je suis âgé(e) de 65 ans et plus, isolé(e) et je réside à mon domicile.  Je suis âgé(e) de plus de 60 ans, reconnu(e) inapte au travail, isolé(e) et je réside à mon domicile.  Je suis une personne adulte reconnue handicapée, isolée et je réside à mon domicile.
	☐ Madame ☐ Monsieur
	Nom : Prénom :
	Date de naissance :
	Adresse complète :
	Bât. : Code d'entrée de l'immeuble : Hall : N° appart. : Etage :
	Domicile climatisé □ oui □ non
	Fiche remplie par :
	La personne concernée
	Le tuteur /le curateur (Nom-Prénom-téléphone)
	Un membre de la famille (Nom-Prénom-téléphone)
	Un voisin (Nom-Prénom-téléphone)
	Un ami (Nom-Prénom-téléphone)
	Toulon, le SIGNATURE

#### QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Souffrez-vous d'une  station debout pénible	difficulté d'ordre : l à mobilité réduite □ fauteuil □ canne □c	déambulateur 🗖 surdité 🗖 cécité 🗖 autre
Personne à contacter en cas d'urgence (famille, amis, Voisins, gardien)		A les clés : □ oui □ non
En tant que proche nommé sur la fiche de recensement, vous pourriez être informé des alertes fortes chaleurs par sms	Lien avec la personne :	
ou message vocal sur la période estivale	Téléphone :	
Médecin	Nom et prénom :	
	The second secon	Portable :
Aide à domicile,	Nom et prénom :	
aide ménagère	Téléphone :	A les clés : □ oui □ non
Soignant		
(Infirmier, aide-soignant)	Nom de la structure : Téléphone :	
Services à domicile	Nom de la structure :	
(Portage de repas, téléalarme)	Téléphone :	A les clés : □ oui □ non
	Nom de la structure : Téléphone :	
<u>IMPORTANT</u> : Précisez vos dates l'absences prévues entre le	Cette information est nécessaire car e	elle peut éviter l'inquiétude de vos interlocuteurs on inappropriée des services d'urgence
1er juin et le 15 septembre Si ces dates changent		
Si ces dates changent Juillet:		

Les éconées reamines on pour seu objet le plan élalerte d'observe départemental. Eller sons distances en uses exploit du CSAS de la ville me Fournet du Préfor à su demande de lor du condition montée à partir de la littre de la lor du condition du configuration de la lor du configuration de



Fiche de liaison pour les usagers et l'entourage

☐ J'exprime ma satisfaction



☐ Je propose une amélioration ☐ Je fais une réclamation Création 01/19 N°enregistrement Services intervenant au domicile Mise à jour ☐ SAAD ☐ SSIAD ☐ SPASAD ☐ PORTAGE DE REPAS ☐ CLIC ☐ MAIA **Vous êtes** □ un usager □ autre un proche Votre nom, prénom \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ Domaine concerné □ Relations avec le service administratif ☐ Coordination entre l'intervenant du CCAS et ☐ Information sur mon dossier, ma facture mon entourage ou les autres professionnels ☐ Organisation de l'intervention à mon ☐ Relations, comportement de l'intervenant domicile (horaires, durée, fréquence) □ Retard. absence ou annulation d'une □ Qualité du service rendu intervention / d'une livraison ☐ Qualité du matériel utilisé ☐ Dégradation, disparition, vol de mes biens □ Autre : Description de la situation Date et heure de l'évènement lieu Nom et qualité de(s) personne(s) présente(s) Solution proposée ☐ Information recueillie par un agent (nom et fonction) Le CCAS vous remercie de participer à l'amélioration de ses services.

Si nous ne connaissons pas vos coordonnées, merci de renseigner les informations ci-dessous pour pouvoir vous envoyer une réponse personnalisée :

☐ Par E-mail : adresse électronique ☐ Par courrier : adresse postale

<u>Partie réservée au</u>	responsable de service/établissen	<u>nent et à la DG</u>	Fiche reçue le :				
<b>Type de déclaration :</b> □ Satisfaction □ Amélioration			☐ Réclamation				
<b>Traitement</b> : $\square$ Interne $\square$ Registre H et S $\square$ En lien avec DG			<b>Déclaration</b> $\square$ CD / $\square$ ARS / $\square$ Sans objet				
Documents complémentaires:   Aucun   Oui, lesquels:							
Conséquences	<b>constatées à ce jour</b> : 🗆 Au	cune conséquence					
Obs	_						
☐ Action/mesu	ure à mettre en place						
	uises pour sa réalisation						
☐ Transmission							
Date	Obs						
Date	Aut	res démarches effec	tuées	Auteur			
Obs / evolution	s / propositions						
Transmission D	<b>DG</b> : ☐ Non ☐ Pour info	☐ Pour suite	Date				
Avis DG :							
			délai				
			éponse du service le				
Information CV	/S: ☐ Non ☐ Oui, le:						
Vu en réunion(	s) interne(s) le(s) :						
Moyen d'inform	<b>mation du déclarant</b> □ Sans	objet □ Courrier/ma	ail 🗆 Téléphone/entretien - <b>date</b>				
			Fiche clôturée le				



## Autorisation de livraison chez un voisin

## Portage de repas Services à Domicile



Si vous prévoyez d'être absent au moment ou le jour d'une livraison, vous pouvez demander à être livré <u>exceptionnellement</u> chez un voisin qui habite à proximité à condition d'avoir transmis préalablement cette autorisation au Service (article 6-3 du contrat de prestations).

Adresse	
Je soussigné(e) □ la personne accompagnée [	
Nom, prénom et qualité du RL	
Autorise (Nom, prénom du voisin)	
Adresse	
dommages ou désagréments pouvant résulter liés à cette disposition.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	le
Signature de la personne accompagnée ou RL	Signature du voisin

#### ⇒ Formulaire à retourner au service Portage de repas du CCAS

100 rue des remparts CS 20813 - 83051 Toulon Cedex portage@ccas-toulon.fr - 04 22 80 15 49

Conformément au RGPD de mai 2018, ce document contient des informations exclusivement destinées à adapter nos prestations, il sera dans le dossier de la personne accompagnée et conservé 10 ans par le service. Vous pouvez demander un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données par mail (données personnelles@ccas-toulon.fr) ou par courrier (Délégué à la Protection des Données CCAS de Toulon, 100 rue des remparts CS 20813 83051 Toulon Cedex) ou faire une réclamation auprès de la CNIL en cas de difficulté sur Internet (https://www.cnil.fr/fr/plaintes) ou par courrier (CNIL 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07).